

UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE

FACULTÉ
DE
DROIT
71-72

**Pour tous renseignements,
s'adresser au:
BUREAU DU REGISTRAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
CITÉ UNIVERSITAIRE
SHERBROOKE, QUÉ.**

“Vouloir,
à l'époque de l'énergie atomique,
que les relations humaines
soient ordonnées
comme au temps de Pothier
me paraît une aberration,
car s'il importe
que la loi dure,
il faut surtout
qu'elle soit juste”.

Hon. Juge Garon Pratte

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER DE LA FACULTÉ	5
PRÉSENTATION	
HISTORIQUE	7
DIRECTION	8
CORPS PROFESSORAL	9
CONFÉRENCIERS	10
ENSEIGNEMENT	
PROGRAMME DE LA LICENCE	11
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	12
ENTRAÎNEMENT PROFESSIONNEL	14
DESCRIPTION DES COURS	15
BIBLIOTHÈQUE	25
PRIX	27

**CALENDRIER
DE LA FACULTÉ
1971-72**

MARDI 7 SEPTEMBRE 1971

Entrée des nouveaux étudiants. Journée d'information.

MERCREDI 8 SEPTEMBRE 1971

Début des cours dans toutes les Facultés.

LUNDI 11 OCTOBRE 1971

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

VENDREDI 15 OCTOBRE 1971

Congrès de l'A.C.F.A.S. Congé spécial.

JEUDI 23 DÉCEMBRE 1971

Fin de la période d'examens de la session septembre-décembre.

MARDI 4 JANVIER 1972

Reprise des cours dans toutes les Facultés.

MARDI 1^{er} FÉVRIER 1972

Second versement des frais de scolarité.

VENDREDI 25 FÉVRIER 1972

Début de la semaine de relâche.

LUNDI 6 MARS 1972

Reprise des cours.

JEUDI 30 MARS 1972

Début du congé de Pâques, après les cours.

MARDI 4 AVRIL 1972

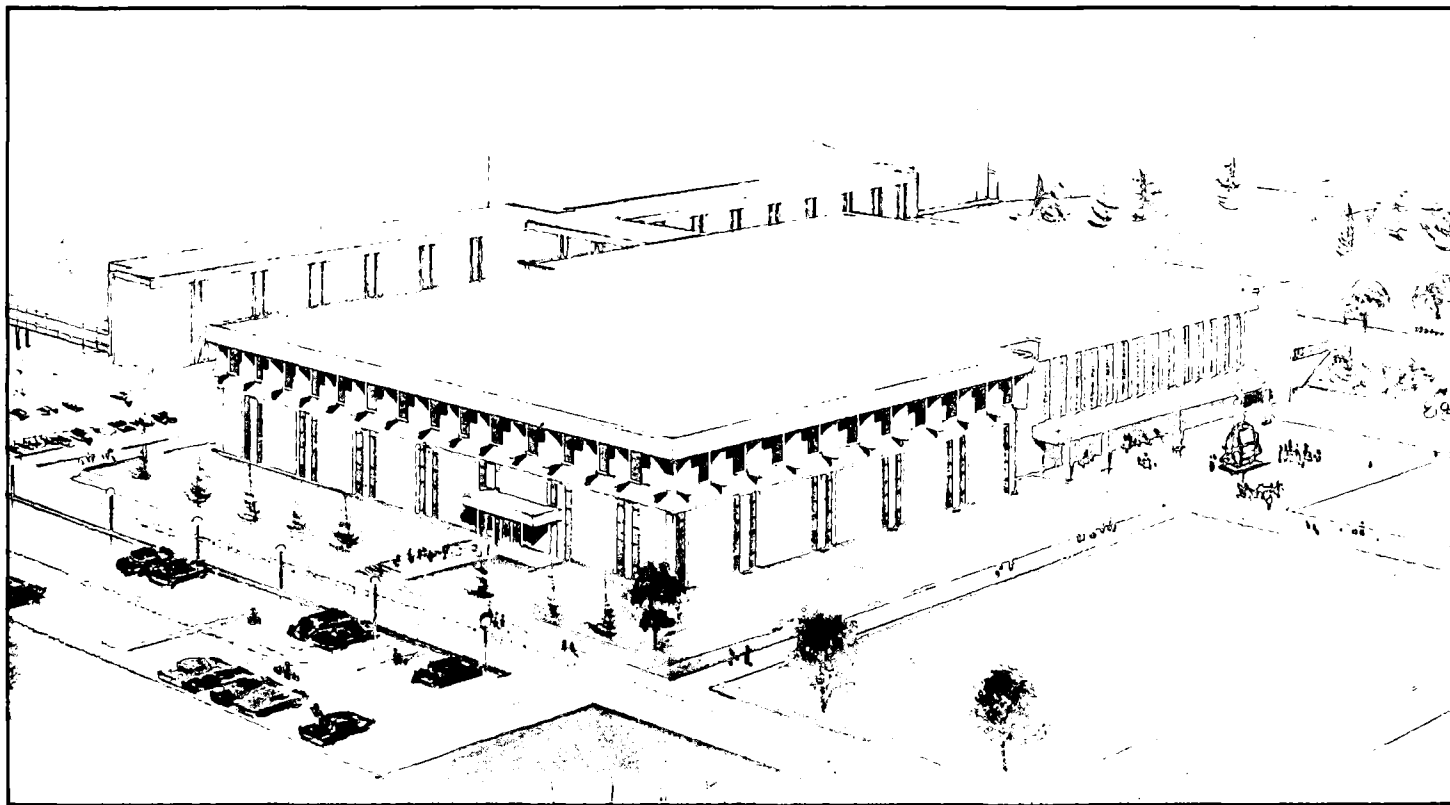
Reprise des cours.

VENDREDI 28 AVRIL 1972

Fin des cours à la Faculté.

VENDREDI 12 MAI 1972

Fin de la période d'examens.



LE NOUVEAU PAVILLON DE LA FACULTÉ DE DROIT

PRÉSENTATION

HISTORIQUE

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ouvre ses portes en 1954, année de la fondation de l'Université. Dix-huit étudiants s'y inscrivent. Le Bâtonnier Albert Leblanc, C.R., en est le premier doyen.

La Faculté s'installe, jusqu'en 1961, dans les locaux du Palais de Justice de la Cité de Sherbrooke.

Dès l'automne de la même année, la Faculté emménage dans un immeuble voisin répondant davantage aux exigences de son développement. La Faculté recrute à ce moment-là ses premiers professeurs de carrière.

Durant l'été 1965, la Faculté occupe une aile du pavillon de la Faculté des arts, dans la Cité universitaire. Elle accueille déjà près de deux cents étudiants.

La Faculté intensifie alors le recrutement de professeurs de carrière. Elle en compte maintenant vingt-cinq.

Au cours de l'année universitaire 1971-72, la Faculté emménage dans un nouveau pavillon conçu en vue de satisfaire ses besoins propres.

DIRECTION

DOYEN

Monsieur le professeur Jean Melanson *

VICE-DOYENS

Monsieur le professeur Jacques J. Anctil **

Monsieur le professeur André Sylvestre

SECRETÉAIRE

Monsieur le professeur Jacques Lemay

CONSEIL DE LA FACULTÉ

Monsieur le professeur Jean Melanson, doyen

Monsieur le professeur Jacques J. Anctil, vice-doyen

Monsieur le professeur André Sylvestre, vice-doyen

Monsieur le professeur Jacques Lemay, secrétaire

Monsieur le professeur Guy Tanguay, directeur de la bibliothèque

Monsieur le professeur Claude Boisclair

Monsieur le professeur Richard Crépeau

Monsieur le professeur Jean-Louis Dubé

Monsieur le professeur Robert P. Kouri

Me Jacques Lagassé, notaire

Me André Langlais, avocat

Monsieur le juge Jean-Louis Péloquin

Monsieur Michel Caron, président de l'Association des étudiants en droit

Monsieur Germain Carrière, étudiant

Monsieur Georges Toupin, étudiant

DIRECTEUR DE L'ENTRAÎNEMENT

PROFESSIONNEL DU NOTARIAT

Monsieur le professeur Camille Charron

DIRECTEUR DE LA

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le professeur Guy Tanguay

SECRETÉAIRE ADMINISTRATIF

Mademoiselle Hélène Tessier

* Monsieur le professeur Jean Melanson sera en fonction à compter du 1er janvier 1972.

** Monsieur le professeur Jacques J. Anctil assume la fonction de doyen intérimaire du 1er juin 1971 au 31 décembre 1971.

CORPS PROFESSORAL**PROFESSEURS TITULAIRES**

CHARRON, Me Camille, B.A., LL.B. (Laval)
 CRÉPEAU, Me Richard, C.R., B.A., LL.L. (Montréal)
 FRÉCHETTE, Me Jean-Guy, M.A., L.Ph. (Ottawa), LL.L. (Sherbrooke),
 D.E.S. (Montréal, LL.D. (Montréal))
 GUY, Me Marcel, B.A., LL.L. (Laval)
 MELANSON, Me Jean, B.A., LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (Ottawa)

PROFESSEURS AGRÉGÉS

BLACHE, Me Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), D.E.S. (Montréal)
 FORTIN, Me Clément, B.A., LL.L. (Sherbrooke)

PROFESSEURS ADJOINTS

ANCTIL, Me Jacques, B.A., LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (Laval)
 AUGER, Me Jacques, B.A., LL.L. (Sherbrooke)
 BERGERON, Me Jean-Guy, B.A., LL.L. (Laval)
 BERNARDOT, Me Alain, B.A., LL.L. (Nice), LL.D. (Nice)
 BILODEAU, Me Paul-Emile, B.A., LL.L. (Sherbrooke)
 BOISCLAIR, Me Claude, B.A., LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (Grenoble)
 DUBÉ, Me Jean-Louis, B.A., LL.L. (Montréal), Brevet de l'Institut des
 Sciences Sociales du Travail (Paris)
 DUBÉ, Me Marcel, B.A., LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)
 DURAND, Me Roger, B.A., LL.L. (Sherbrooke)
 DUSSAULT, Me Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), LL.M. (Harvard)
 GERMAIN, Me Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), D.E.S. (Montréal)
 KOURI, Me Robert P., B.A., LL.L. (Sherbrooke), M.C.L. (McGill)
 LAVOIE, Me Jean-Marie, B.A., LL.L. (Montréal), D.E.S. (Montréal)
 LEMAY, Me Jacques, B.A., LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)
 LORANGER, Me André, B.A., LL.L. (Montréal), LL.M. (Montréal)
 PATENAUDE, Me Pierre, B.A., LL.L. (Montréal), D.E.S. (Montréal)
 SÉNÉCAL, Me Nicole, B.A., LL.L. (Ottawa), D.E.S. (Nice)
 SYLVESTRE, Me André, B.A., LL.L. (Montréal)
 TANGUAY, Me Guy, B.A., LL.L. (Sherbrooke), B. Bibl. (Montréal)

AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT

De MESTIER DU BOURG, M. Hubert, B.A., LL.L. (Paris), diplôme de
 droit comparé (Paris).

PROFESSEURS INVITÉS

BLAIN, Me Paul-Émile, B.A., LL.L. (Montréal) C.R.
 BOUCHER, Me Jacques, B.A., LL.L. (Montréal) D.E.S. (Paris), professeur
 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.
 FABIEN, Me Claude, LL.L. (Montréal)

- GIROUX, Me Lorne, LL.L. (Laval), LL.M. (Harvard), professeur à la
Faculté de droit de l'Université Laval.
- LAMARCHE, Me Jacques, LL.L. (Montréal)
- LILKOFF, Me Lubin, LL.L., D.E.S. (Laval), professeur à la Faculté de
droit de l'Université Laval.
- MANKIEWICZ, Me René H., Docteur en droit (Lyon), conseiller juridique
de l'O.A.A.C., professeur à la Faculté de
droit de l'Université McGill.
- MARTINEAU, Me Pierre, B.A., LL.L., LL.M., professeur à la Faculté de
droit de l'Université de Montréal.
- MAYRAND, M. Albert, juge à la Cour Supérieure de Montréal.
- MOUSSERON, Me Jean-Marc, professeur agrégé de France, à la Faculté
de droit et des sciences économiques de
Montpellier.
- POURCELET, Me Michel, LL.L. (Bordeaux), LL.M. (McGill), LL.D. (Paris),
professeur et conseiller à la Faculté de droit
de l'Université de Montréal.
- ROY, M. Normand, B.A., B. Sc. A. (Sherbrooke), Ing.M.S. Génie Ind. (Co-
lumbia), professeur à la Faculté d'administration de
l'Université de Sherbrooke.

CONFÉRENCIERS

1970-71

- BAILLARGEON, M. Maurice, directeur des Services de l'Union régionale
de Sherbrooke des caisses populaires
Desjardins
- BRASSARD, M. Jean-Paul, conseiller technique du Syndicat des
professionnels du Québec
- COOPER, Me Robert, directeur de la Clinique légale et Les Services
juridiques communautaires Inc.
- DUFOUR, M. Ghislain, du Centre du patronat du Québec.
- JACOBY, Me Daniel, professeur à la Faculté de droit de l'Université de
Montréal.
- LAFONTAINE, M. Jean-Jacques, directeur-adjoint des services à la C.S.N.
(Sherbrooke).
- LALIBERTÉ, M. Raymond, ex-président de la C.E.Q.
- LAMARCHE, Me Jacques, criminaliste montréalais.
- LAROUCHE, M. Réjean, conseiller en relations industrielles.
- PAUL-HUS, Dr Roger, psychiatre à St-Jean-de-Dieu.

ENSEIGNEMENT

PROGRAMME DE LA LICENCE

La formation juridique comporte l'acquisition de nombreuses aptitudes au développement desquelles plusieurs méthodes d'enseignement paraissent concourir à des degrés variables.

La Faculté en utilise un arsenal dont la complexité ne cesse de croître. Parmi les principales on peut mentionner: le cours magistral ou séminaire, l'essai juridique, le travail pratique, le procès réel ou simulé. Chacune a son utilité particulière, certaines formant l'esprit d'analyse ou de synthèse, d'autres initiant davantage à la solution de problèmes concrets ou familiarisant avec la mise en oeuvre d'un droit.

Les cours constituent cependant la principale technique d'enseignement parce qu'ils sont le plus rapide moyen d'étude d'un sujet et aussi parce que l'utilisation d'autres méthodes implique des coûts difficilement supportables pour un système d'éducation universitaire relativement généralisée.

La Faculté estime toutefois essentiel que l'enseignement par cours respecte certaines conditions relatives aux dimensions des unités d'enseignement. Ainsi avons-nous fixé aux environs de soixante-quinze étudiants la dimension maximale d'une classe afin de rendre possible le dialogue.

Dès la deuxième année une part appréciable du programme de l'étudiant procède de son choix relativement libre. Ce régime a pour effet d'accroître sensiblement son intérêt et de lui offrir la possibilité de se préparer plus spécifiquement à l'avenir qu'il entrevoit. Il permet aussi de faire une étude approfondie des questions alors qu'un curriculum obligatoire impose souvent le survol hâtif de sujets dont l'intelligence ne peut qu'échapper à des prises trop rapides.

Ces cours, que d'aucuns pourraient imaginer calqués les uns sur les autres, présentent en réalité une gamme assez riche de variations dans leur déroulement et leurs exigences. Certains exigent de l'étudiant une intense préparation préalable sans laquelle il paraît difficile de comprendre les échanges et commentaires qui prennent place en classe. D'autres, au contraire, exigent la compréhension des leçons précédentes sans requérir une préparation ad hoc de chaque séance. Certains prennent la forme de discussions au cours desquelles les étudiants sont appelés à exposer leur interprétation des documents qu'ils ont dû consulter ou à proposer des solutions à des problèmes déjà soumis. D'autres consistent essentiellement en des leçons qui font la synthèse critique des problèmes et solutions possibles dans un domaine particulier. Elles entraînent l'étudiant à l'art difficile de comprendre un exposé et d'en dresser, sur le champ, un compte rendu valable.

Les autres techniques d'enseignement visent à compléter la formation de l'étudiant sous trois aspects qui échappent en bonne partie à l'enseignement par cours. D'une part les essais juridiques initient l'étudiant à l'étude quelque peu poussée d'une question dont il est appelé à faire le point et, parfois, à suggérer une nouvelle approche.

Les travaux pratiques veulent surtout entraîner à la solution de problèmes et donc à la qualification juridique des faits d'une affaire et à l'application méthodique des règles législatives ou jurisprudentielles.

La participation des étudiants à des procès réels ou simulés vise à les familiariser avec la démarche judiciaire et à leur faire prendre conscience des difficultés considérables soulevées par la nécessité de la preuve, aspect essentiel des tâches du praticien du droit.

À cet ensemble de techniques il faut ajouter l'initiation à la recherche dont plusieurs étudiants tirent parti surtout durant les vacances estivales en participant aux recherches dirigées par certains professeurs.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

I - ADMISSION

Le candidat qui désire être admis à la Faculté en vue de l'obtention d'une licence en droit doit être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C., programme général) ou de tout autre diplôme jugé équivalent.

Le candidat doit posséder une connaissance suffisante de la langue française. De plus, étant donné qu'une partie importante de la documentation juridique est rédigée en anglais, la connaissance de l'anglais sera utile et, dans certains cas, indispensable.

Avant d'être accepté, le dossier du candidat est étudié par le Comité d'admission créé par le Conseil de la Faculté en vue d'en apprécier l'excellence.

II - PROMOTION

1) Durée des études

La licence en droit est décernée après trois années d'études réussies.

2) Régime pédagogique

La promotion en vue d'une licence en droit est annuelle. La promotion est accordée à l'étudiant qui obtient une moyenne cumulative annuelle de 60% sur l'ensemble des examens et des travaux juridiques auxquels il a été soumis.

3) Participation

L'étudiant, pendant ses trois années, doit participer à sa formation par une présence active aux cours, conférences et discussions de travaux juridiques.

4) Examens

L'étudiant est soumis, généralement à la fin de chaque semestre, à un contrôle sur les matières enseignées.

L'étudiant qui est dans l'impossibilité de se présenter à un examen sera admis à un examen spécial s'il fournit, sans délai, au secrétaire de la Faculté, une explication jugée valable.

L'étudiant qui plagie lors d'un examen ou d'un travail juridique est noté à zéro (0) et est assujéti aux autres sanctions prévues par l'Université.

Il n'y a pas d'examen de reprise.

5) Révision

Seul l'examen écrit est sujet à révision.

Au premier semestre, l'étudiant peut demander une révision de tous ses examens sans exception. Au deuxième semestre, dans la mesure où l'étudiant à une moyenne cumulative annuelle d'au moins 57%, il peut demander une révision des examens de ce second semestre.

L'étudiant dispose d'un délai de quinze (15) jours du moment de la communication de ses résultats pour demander la révision de sa copie.

Les travaux juridiques ne donnent pas lieu à une révision de manuscrit.

6) Reprise de l'année

Un étudiant peut être autorisé, exceptionnellement, à reprendre son année.

III - TRAVAUX DIRIGÉS

Les règles qui suivent visent à créer les cadres dans lesquels l'étudiant pourra mesurer et approfondir sa formation par la solution de problèmes concrets, mener des travaux relativement poussés sur des sujets qui l'intéressent davantage, et s'initier de façon aussi efficace que possible à son rôle devant les tribunaux. Elles cherchent à créer l'occasion d'études plus personnelles et à protéger du danger d'une évasion du réel.

1) Les travaux pratiques

L'étudiant doit participer aux travaux pratiques de la Faculté selon les modalités mises au point par le vice-doyen compétent dans le respect des normes édictées par le Conseil et communiquées au préalable aux étudiants.

Le travail pratique comporte la rédaction d'un exposé de trois (3) à cinq (5) pages, de préférence dactylographié. Les étudiants doivent rédiger ces exposés individuellement.

Le travail pratique comporte en outre une discussion.

2) Les essais juridiques

L'étudiant peut rédiger un essai juridique suivant les modalités mises au point par le vice-doyen de la Faculté dans le respect des normes édictées par le Conseil et communiquées au préalable aux étudiants.

L'essai juridique comporte la rédaction d'un exposé qui peut, au choix des étudiants, être une oeuvre individuelle ou le résultat d'un travail en équipe d'au plus trois (3) étudiants.

L'essai juridique comporte, en outre, une audition.

3) Centre judiciaire

L'étudiant de première année doit, selon des modalités explicitées par le vice-doyen compétent dans le respect des normes édictées par le Conseil et communiquées au préalable aux étudiants, se soumettre aux contrôles établis par la Faculté en vue d'assurer l'exploitation la plus efficace de l'audition, par les étudiants, de procès se déroulant à la salle d'audience de la Faculté ou à l'extérieur de la Faculté.

L'étudiant de 2e ou 3e année est invité, aux conditions établies par le vice-doyen compétent, à participer activement à des procès simulés.

4) Autres travaux dirigés

Tout étudiant peut, sous le contrôle et la responsabilité d'un professeur, entreprendre un travail ne correspondant pas aux normes qui précèdent, mais offrant un intérêt exceptionnel et s'avérant formateur. Le travail devra avoir été approuvé au préalable par le vice-doyen compétent.

IV - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Tous les règlements antérieurs sont abrogés par les présentes. Les présents règlements entrent en vigueur le 1er juin 1971. Les règlements de la bibliothèque sont incorporés aux présentes. Le Conseil de la Faculté peut modifier, en tout temps, lesdits règlements.

ENTRAÎNEMENT PROFESSIONNEL

La plupart des licenciés en droit entendent se présenter aux examens du Barreau ou de l'Ordre des notaires.

À cette fin, les premiers doivent subir un entraînement professionnel d'une année environ sous la responsabilité exclusive du Barreau de la Province de Québec, lequel comporte des cours pratiques et un stage obligatoire.

Ceux qui se destinent à la pratique du Notariat doivent compléter un programme d'enseignement établi par la Chambre des notaires et administré par la Faculté de droit en collaboration avec quelques praticiens du Barreau et du Notariat.

Les étudiants peuvent obtenir tout renseignement relatif aux conditions d'admission à l'une ou l'autre de ces corporations en s'adressant au secrétaire du Barreau du Québec, 84 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, ou au secrétaire de la Chambre des notaires, 630 ouest, Boulevard Dorchester, Suite 1694, Montréal.

DESCRIPTION DES COURS⁽¹⁾

1 - COURS OBLIGATOIRES

PREMIÈRE ANNÉE

Premier semestre

ICI 1014 Droit des obligations

Notions d'obligation. Les sources des obligations et principalement le contrat (nature - conditions de formation et de validité - effets) et les quasi-contrats (gestion d'affaires - répétition de l'indû - enrichissement sans cause).

Professeurs: Marcel Dubé, Jean-Guy Fréchette et Alain Bernardot

ICI 1023 Biens et prescriptions

Classification des biens. Droits réels principaux. Prescription acquisitive et extinctive.

Professeur: Robert Kouri

ICI 1032 Capacité des personnes

La capacité juridique. La protection des incapables.

Professeur: Claude Boisclair

ICI 1043 Procédure civile

Cet enseignement cherche d'abord à familiariser l'étudiant avec la mise en oeuvre judiciaire d'un droit. Une partie audio-visuelle reconstitue l'histoire d'une action. Les principes fondamentaux, les tribunaux principaux et les personnages clés de l'organisation judiciaire sont ensuite présentés et expliqués. Une étude des procédures ordinaires de première instance suit cette introduction.

Professeurs: Jacques Anctil et Roger Durand

IPU 1012 Droit constitutionnel

Les principes de souveraineté du Parlement, de la légalité et de la suprématie de la constitution et leurs rapports dans le droit constitutionnel canadien. La représentation et le parlementarisme canadien et québécois.

Professeur: Pierre Patenaude

(1) Le code utilisé en regard de chacun des titres s'interprète comme suit: La première lettre révèle si l'enseignement est obligatoire (I) ou optionnel (O). Les deux autres lettres indiquent à quel domaine se rattache le cours: droit civil (CI), droit public (PU), droit social (SO), droit commercial (CO), méthodologie (ME). Le premier chiffre situe le cours dans l'une des trois années de licence. Les deux autres chiffres révèlent l'ordre assigné au cours parmi les cours obligatoires ou optionnels du domaine juridique auquel il appartient. Le dernier chiffre donne le nombre de crédits affectés à l'enseignement.

Ainsi le code ICO 2033 indique qu'il s'agit d'un cours **obligatoire de deuxième année** qu'il est le **troisième cours de droit commercial obligatoire**, et qu'on lui alloue **trois crédits**.

IPU 1023 Droit pénal général et spécial

Général - Sujet, importance, but, domaine, origine et évolution du droit pénal canadien. Les éléments de l'infraction. Les principes de base. Les systèmes de défense, les parties aux offenses criminelles. Les implications sociologiques de l'administration du droit pénal.

Spécial - Étude détaillée des principales infractions concernant l'ordre public, la justice, la sexualité, les jeux et paris, les atteintes à l'intégrité personnelle, aux droits de propriété et aux biens, suivie de travaux pratiques et discussions publiques.

Professeurs: Richard Crépeau et Jean-Louis Dubé

ISO 1011 Droit et Société

Cet enseignement cherche essentiellement à situer le phénomène juridique dans une perspective philosophique, sociologique et économique afin de faire saisir à l'étudiant les relations société - droit - société.

Professeur: Jacques Boucher

Deuxième semestre

ICI 1052 Droit des obligations

Effets généraux et particuliers des obligations.

Professeurs: Marcel Dubé et Jean-Guy Fréchette

ICI 1063 Contrats spéciaux

Vente, louage, mandat, séquestre, etc. . .

Professeurs: Pierre Martineau et Alain Bernardot

ICI 1073 Sûretés réelles et personnelles

Privilèges et hypothèques, cautionnement, nantissement commercial et agricole.

Professeur: Jacques Auger

ICI 1083 Responsabilité civile

Responsabilité contractuelle et extra-contractuelle. Loi des accidents du travail. Code de la route.

Professeurs: Claude Fabien et Marcel Dubé

ICI 1091 Publicité

Devoirs du registrateur. Règles de fonds en matière d'enregistrement et leurs effets sur le droit civil en général. Principaux modes et formalités de l'enregistrement. Vérification des notions grâce à des recherches dirigées.

Professeur: Robert P. Kouri

IPU 1032 Droit constitutionnel

Principes d'interprétation et d'application des dispositions du British North America Act répartissant les biens et les compétences entre le parlement central et les parlements provinciaux. Aperçu de ce partage principalement en ce qui a trait aux grandes "catégories de sujets".

Professeur: Pierre Patenaude

DEUXIÈME ANNÉE**Premier semestre****ICI 2102 Responsabilité civile**

Responsabilité contractuelle et extra-contractuelle. Loi des accidents du travail. Code de la route.

Professeur: Monsieur le juge Albert Mayrand

ICI 2113 Libéralités

Transmission du patrimoine. Successions légales et testamentaires. Institution contractuelle. Libéralités entre vifs. Substitution. Fiducie.

Professeur: Camille Charron

ICI 2122 Droit international privé I

Étude des solutions législatives et jurisprudentielles aux problèmes de conflits de lois et de juridiction.

Professeur: Jean-Guy Fréchette

ICI 2132 Procédure civile

Étude des procédures ordinaires de première instance.

Professeur: Léo Daigle

IPU 2042 Droit constitutionnel

Principes d'interprétation et d'application des dispositions du British North America Act répartissant les biens et les compétences entre le parlement central et les parlements provinciaux. Aperçu de ce partage principalement en ce qui a trait aux grandes "catégories de sujets".

Professeur: André Loranger

IPU 2053 Droit administratif général

Organisation de l'administration fédérale et provinciale. Actes unilatéraux (réglementaire, administratif, judiciaire, quasi-judiciaire, ministériel) et bilatéraux de l'administration. Contrôle interne (hiérarchique et de tutelle) et externe (parlementaire et judiciaire) de l'administration.

Professeur: Jean-Marie Lavoie

ISO 2022 Droit du travail

Législation ouvrière provinciale et fédérale. Formation des associations de salariés. Négociations des conventions collectives. Réglementation des conflits.

Professeurs: Jean-Louis Dubé et André Loranger

Deuxième semestre**ICO 2013 Droit des sociétés et compagnies**

Formation, administration et dissolution des corporations créées en vertu de la Loi des compagnies et de la Loi canadienne relative aux corporations, des sociétés civiles et commerciales, et des coopératives. Ce cours comprend aussi l'étude des lois connexes.

Professeur: Clément Fortin

IPU 2062 Procédure et preuve de droit pénal

Analyse des règles de la procédure pénale. Étude du droit de la preuve en matière pénale au Canada: loi de la preuve, règles de la preuve.

Professeur: Richard Crépeau

TROISIÈME ANNÉE

Premier semestre

ICI 3143 Les contrats spéciaux

Vente, louage, mandat, prêt, séquestre, etc. . .

Professeur: Paul-Émile Bilodeau

ICI 3153 Sûretés réelles et personnelles

Privilèges et hypothèques, cautionnement, nantissement commercial et agricole.

Professeur: Jacques Lemay

ICI 3162 Preuve civile

Différents systèmes de preuve; la preuve en matière civile et en matière commerciale; le commencement de preuve par écrit; la règle de la meilleure preuve; force probante des écrits authentiques, semi-authentiques et des écrits sous seing privé. Description des registres de l'état civil.

Professeur: Monsieur le juge Guy Guérin

IPU 3073 Droit fiscal

Histoire de la fiscalité au Canada. Principes de politique fiscale et éléments de finances publiques. Loi de l'impôt sur le revenu, contexte administratif et judiciaire. Assiette de l'impôt sur le revenu, distinction entre capital et revenu. Revenu d'emploi, de biens et d'entreprise.

Professeur: Pierre Dussault

Deuxième semestre

ICI 3171 Publicité

Devoirs du registrateur. Règles de fonds en matière d'enregistrement et leurs effets sur le droit civil en général. Principaux modes et formalités de l'enregistrement. Vérification des notions grâce à des recherches dirigées.

Professeur: Camille Charron

ICO 3022 Liquidations volontaires et forcées

Étude critique des sources et méthodologie. Fonctions de ce droit. Structures administratives et judiciaires. Liquidation volontaire et forcée des patrimoines. Le concordat. Droits et obligations des parties.

Professeur: Paul-Émile Bilodeau

ICO 3032 Effets négociables

Étude critique des sources et méthodologie. Fonctions de ce droit. Caractères, modes et effets de la négociation. Droits et obligations des parties.

Professeur: Lubin Lilkoff

ICO 3042 Assurances

Principes généraux. Analyse des éléments du contrat. Rôle des parties. Principes particuliers à l'assurance-vie, l'assurance incendie et l'assurance automobile.

Professeur: Louis-Philippe Taschereau

2 - COURS OPTIONNELS

La Faculté ne s'engage pas à offrir tous les enseignements optionnels décrits ci-dessous. Il peut arriver que trop peu d'étudiants s'inscrivent à certains d'entre eux ou qu'un professeur ne puisse donner son cours. Ce second motif est d'ailleurs applicable à tous les enseignements obligatoires.

A - Accessibles, durant le second semestre, aux étudiants de deuxième et troisième années.

OCI 2022 Droit international privé II

Analyse du projet de loi du comité du droit international privé de l'Office de révision du Code civil. Ce cours consiste en une série de discussions sur chacun des articles du projet.

Professeur: Jean-Guy Fréchette

OCI 2032 Droit médical

La responsabilité civile (surtout) et pénale des médecins, dentistes, infirmières et des hôpitaux. Le droit administratif médical (v.g. Loi de l'assurance-santé, loi médicale, loi des hôpitaux, etc.). Étude de certains aspects juridiques de la médecine moderne (v.g. transplantation, l'expérimentation sur humains, changement de sexe, reproduction asexuelle, insémination artificielle, l'euthanasie, etc.).

Professeur: Robert P. Kouri

OCI 2042 Introduction au droit comparé

Enseignement consacré à la comparaison du droit civil et du common law. Vue générale de l'évolution du common law (stare decisis, structures de l'administration de la justice, absence de distinction entre droit privé et droit public). Étude de quelques sujets-clés comme la responsabilité délictuelle (torts), les contrats, le droit administratif anglais et canadien.

Professeur: René Mankiewicz

OSO 2012 Détermination étatique et mixte du régime de travail

Ce cours traitera de diverses lois par lesquelles le législateur intervient directement dans la fixation des conditions de travail (exemple: Loi du salaire minimum, Loi sur la discrimination de l'emploi). Il sera aussi traité de la Loi des décrets des conventions collectives par laquelle pouvoir est donné au lieutenant-gouverneur en conseil d'étendre juridiquement une convention collective à une région et un secteur industriel ou professionnel donné.

Professeur: Jean-Louis Dubé

OSO 2021 Loi des Relations de travail dans l'industrie de la construction

Bref historique de cette loi. Examen de son caractère dérogoire au Code du travail et à la loi des Décrets de convention collective.

Professeur: André Loranger

OSO 2031 Droit de la délinquance juvénile

Criminologie: étude de la criminalité et du criminel; techniques et mesures de la criminalité; la méthode criminologique et ses résultats en matière de délinquance juvénile à la lumière de la doctrine et de la jurisprudence canadiennes. Examen de quelques infractions particulières: le

meurtre; les crimes sexuels; les problèmes posés par la drogue et les boissons alcoolisées. Science pénitentiaire: le cadre légal, l'évolution de la législation québécoise; l'organisation des juridictions pour enfants; les pouvoirs des diverses juridictions; les modalités du traitement au Québec (traitement en milieu fermé, en milieu ouvert, etc.) . .

Professeur: Hubert de Mestier du Bourg

OSO 2032 Droit social

Étude des principales législations sociales en vigueur dans Québec et surtout de celles ayant une forte incidence sur la pratique du droit. Lois relatives aux accidents du travail, à l'assurance-chômage, à l'assurance-maladie, à l'aide sociale, au régime des rentes, etc. . .

Professeur: Lorne Giroux

OCO 2062 Droit de transport terrestre

Questions relatives aux sources provinciales et fédérales en matière de transport. Transport de marchandises; modalités, formation et exécution du contrat, responsabilité. Transport de personnes: à titre onéreux, à titre gratuit. Le contentieux.

Professeur: Michel Pourcelet

OPU 2012 Administration de la justice pénale et criminologie

Rudiments de criminologie. Analyse et critique de rapports de commissions d'enquête telles la Commission Prévost et la Commission Ouimet. Le problème des politiques préventives et sentencielles en droit criminel canadien.

Professeur: Jacques Lamarche

OPU 2072 La fonction publique

Ce cours a pour but d'analyser le régime de fonction publique au niveau fédéral canadien, au niveau provincial québécois ainsi qu'au niveau municipal.

PREMIÈRE PARTIE: Nature du lien de fonction publique. Qu'en est-il du recrutement, du concours, de la promotion, de la classification, de la formation, du perfectionnement, de la destitution, de la réduction de traitement, de la mutation, etc. des fonctionnaires aux niveaux fédéral, provincial et municipal.

Sans sous-estimer pour un instant l'importance du syndicalisme dans la fonction publique, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ce cours portera une attention particulière au groupe de fonctionnaires qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail et qui n'ont d'autre protection que ce que la loi leur accorde et qui sont effectivement régis par les règles de fonction publique appliquées, et très souvent édictées par une Commission de la fonction publique.

DEUXIÈME PARTIE: Les fonctions publiques municipales: Qu'en est-il des fonctions publiques municipales? Quelles sont les variables qui existent d'une ville à l'autre, d'une corporation municipale à une autre? Quelle protection statutaire est accordée aux fonctionnaires municipaux qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail? De quelle protection additionnelle devraient bénéficier ces fonctionnaires municipaux

et dans quelle mesure le droit de gérance ne vient-il pas mettre en péril leur sécurité d'emploi? Quel rôle a joué jusqu'ici la Commission municipale de Québec en ce qui a trait aux enquêtes concernant principalement la destitution et la réduction de traitements de certains fonctionnaires municipaux; exemple, secrétaire-trésorier, greffier, gérant, directeur de service, etc.? Quel rôle a joué et peut jouer la Commission de police concernant les fonctionnaires municipaux affectés au Service de police, entre autres, chef de police et capitaine, concernant la question de destitution et réduction de leur traitement?

CONCLUSION: Comment en arriver tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal à un équilibre entre les forces de la syndicalisation et les nécessités d'une saine fonctionnarisation des employés de l'État, tant fédéral, provincial que municipal.

Professeur: Pierre Germain

OPU 2082 Organisations internationales

Cet enseignement est consacré à l'étude de l'O.N.U. et de ses organismes spécialisés et vise donc tant la dimension politique du rôle de cette organisation que ses activités dans le domaine économique-social.

Professeur: Nicole Sénécal

OME 2012 L'ordinateur et le droit

Introduction à l'usage de l'ordinateur en droit et étude des principaux problèmes juridiques relatifs à l'ordinateur. Besoin et influence de l'ordinateur en droit. L'ordinateur et le traitement de l'information juridique. Analyse des problèmes à soumettre à l'ordinateur. Programmation. Problèmes juridiques: l'ordinateur et le droit des contrats, le droit de la preuve, le droit de la responsabilité, le droit de la propriété, les droits de la personnalité. Les étudiants seront appelés à utiliser le Centre de calcul de l'Université.

Professeurs: Normand Roy et Guy Tanguay

B - Accessibles aux seuls étudiants de troisième année

Premier semestre

OCO 3012 Droit aérien

Droit international et comparé sur les questions de droit aérien public et privé. Cadre juridique international et national des transports aériens (O.A.C.I.; I.A.T.A.; Loi canadienne sur la navigation aérienne). Régime des aéronefs. Responsabilité des transporteurs et exploitants (convention de Varsovie, Genève, Rome); Droit aérien pénal.

Professeur: René Mankiewicz

OCO 3022 La propriété industrielle et le droit de la concurrence au Canada.

Professeur: Jean-Marc Mousseron

OCO 3032 Droit de la fiducie

Cet enseignement a pour but, par une approche pratique autant que théorique, l'étude de la fiducie considérée autant comme mode de financement que mode de disposition et d'administration de biens.

Professeur: Paul-Émile Blain

OPU 3032 Les méthodes modernes de preuve

Techniques modernes face au droit de la personnalité. Preuves modernes en droit civil: le droit à la personnalité et l'admissibilité de certaines preuves modernes comme les enregistrements, fiches d'ordinateur, photographies, etc. Preuves modernes en droit criminel. Influence des Chartes de droits de l'homme au Canada, aux États-Unis, en Europe. Projets de loi fédéraux et provinciaux.

Professeur: Pierre Patenaude

OPU 3042 Droit international public *

Définition. Sources (principalement les traités). Le statut international de l'état: compétence personnelle et territoriale. La responsabilité internationale de l'état.

Professeur: Nicole Sénécal

Deuxième semestre

OCI 3052 Procédure civile

Le jugement: classification, règles, effets. Les voies de recours: rétractation à la demande d'une partie, tierce opposition, appel à la cour d'appel. Les voies d'exécution: mesures provisionnelles, saisie exécution mobilière, saisie exécution immobilière.

Professeur: Jacques Anctil

OCO 3041 Fiscalité de l'entreprise

Étude d'une série de questions et problèmes fiscaux concernant la naissance, l'existence, la transformation et l'extinction des entreprises commerciales, leurs transactions courantes ainsi que les diverses relations avec les personnes possédant un intérêt dans de telles entreprises.

Professeur: Pierre Dussault

OCO 3052 Opérations commerciales internationales**

Perspectives canadienne et québécoise.

Introduction générale aux problèmes juridiques, économiques et fiscaux nés de la vie internationale; étude des organisations internationales affectant le commerce et les investissements (BIRG; GATT; FMI; UNCTAD. . .)

Examen de problèmes juridiques et économiques affectant des investissements ou des commerçants étrangers au Canada, ou Canadiens à l'étranger (problèmes d'intervention économique, entreprises nationales, multinationales, etc. . .)

Problèmes fiscaux affectant le commerce et les investissements internationaux. Cette partie comportera principalement l'examen des dispositions canadiennes en matière d'impôt sur le revenu affectant les contribuables étrangers et le revenu de provenance étrangère. Interaction du droit fiscal canadien et étranger. Effet des conventions fiscales bilatérales avec les pays développés et en voie de développement ainsi que de certaines dispositions faisant partie d'accords ou d'engagements multilatéraux.

Professeurs: Hubert de Mestier du Bourg et Pierre Dussault

* Ce cours est un prérequis au cours sur les opérations commerciales internationales.

** Le cours de droit international public est un prérequis à ce cours.

OPU 3021 Droit pénal spécial

Étude des principales infractions concernant l'ordre public, la justice, la sexualité, les jeux et paris, les atteintes à l'intégrité personnelle, aux droits de propriété et aux biens.

Professeur: Jean-Louis Dubé

OPU 3053 Procédure et preuve en droit pénal

Analyse des règles de la procédure pénale. Étude du droit de la preuve en matière pénale au Canada: Loi de la preuve, règles de la preuve.

Professeur: André Sylvestre

OPU 3062 Impôts sur les successions et donations

Étude des lois fiscales fédérales et provinciales affectant les libéralités entre vifs et à cause de mort. Discussions de problèmes.

Professeur: Hubert Pépin

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

Depuis septembre 1971, la Faculté de droit dispose, dans son nouvel édifice, d'une bibliothèque conçue en fonction des besoins actuels et futurs de l'enseignement et de la recherche juridiques.

D'une capacité de 115,000 volumes, la nouvelle bibliothèque peut recevoir 350 lecteurs simultanément dans ses salles de lecture. En outre, elle met à la disposition de ses usagers les services particuliers suivants: 2 salles de séminaires, 19 salles de discussion, 2 salles de dactylographie, 32 isoloirs fermés, un fumoir, une salle de terminaux et une vidéothèque.

Les professeurs et étudiants de la Faculté y trouvent quelque 30,000 volumes indispensables à l'étude du droit, sans compter les 40,000 documents officiels qu'y a déposés la Bibliothèque générale. Les juristes de la région, les professeurs et les étudiants des autres facultés sont également invités à consulter cette documentation qui se compose principalement d'ouvrages canadiens, français, anglais et américains.

En raison de la nature même des collections, les étudiants doivent se documenter sur place pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Toutefois, la bibliothèque permet aux étudiants, sur présentation de leur carte, d'emprunter un maximum de trois documents au cours de la demi-heure qui précède sa fermeture; les ouvrages ainsi empruntés doivent être rapportés le jour suivant, au cours de la première heure qui suit l'ouverture de la bibliothèque. Seuls les professeurs sont autorisés à emprunter les volumes en tout temps et en nombre illimité, mais pour une période définie.

Pendant l'année scolaire, la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8.30 heures à 23 heures, le samedi de 8.30 heures à 17 heures et le dimanche de 13 heures à 17 heures; sauf en de rares exceptions, elle est fermée les jours de congé universitaire. Durant les vacances, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8.30 heures à 14.30 heures, mais elle est fermée les jours fériés.

Les lecteurs sont priés de se conformer aux règlements de la bibliothèque établis dans leur intérêt même. Ces règlements seront distribués au début de l'année universitaire.

Les professeurs, le personnel et les étudiants de la Faculté ont également accès aux autres bibliothèques de l'Université, soit la Bibliothèque générale et celles des Sciences et du Centre hospitalier universitaire.

PRIX*

Prix du Barreau du Québec

décerné à l'étudiant qui s'est classé premier, option Barreau, dans l'ensemble des examens exigés pour l'obtention de la Licence.

Récipiendaire: Jean Archambault.

Prix de la Chambre des Notaires

Décerné à l'étudiant qui se classe premier, option Notariat, dans l'ensemble des examens exigés pour l'obtention de la Licence.

Récipiendaire: Louise Thisdale.

Prix Wilson et Lafleur Limitée

Accordé à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats en deuxième année.

Récipiendaire: J.-Claude Pharand.

Prix Carswell Company Limited

Accordé à l'étudiant qui obtient les meilleurs résultats en première année.

Récipiendaire: Normand Ratti.

* Décernés au terme de l'année universitaire 1970-71.